

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3^{ème}/I-07

**CENTRE DEPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2007**

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°1 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, adopté par la commission de surveillance de l'établissement lors de sa séance du 9 mai 2007.

L'équilibre général de ce projet s'établit à **71 471,57 €**.

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail des diverses opérations.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 003	– Excédent prévisionnel d'investissement.....	69 428,61 €
Comptes 21	– Immobilisations corporelles.....	2 042,96 €
TOTAL.....		71 471,57 €

RECETTES

Comptes 28	– Amortissement des immobilisations.....	-1 140,15 €
Excédent du Compte Administratif 2006.....		72 611,72 €
TOTAL.....		71 471,57 €

- SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel

Compte 6215 – Personnel affecté à l'établissement.....	1 140,15 €
Total des dépenses du groupe II	1 140,15 €

GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure

Compte 6811 – Dotations aux amortissements et aux provisions : charges d'exploitation.....	-1 140,15 €
Total des dépenses du groupe III	-1 140,15 €

TOTAL DES DEPENSES..... 0,00 €

* * *

RECETTES

GROUPE II – Autres produits relatifs à l'exploitation

Chapitre 70 – Produits	-40 000,00 €
Total des recettes du groupe II	-40 000,00 €

Excédent d'exploitation reporté..... 40 000,00 €

TOTAL DES RECETTES..... 0,00 €

Je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur le projet de décision modificative n°1 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2007, tel qu'il vient de vous être présenté.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance réunie le 9 mai 2007,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 1 de 2007 du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille qui s'équilibre à 71 471,57 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,